

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 9 décembre 1910.

Résolu, Que le Bill n° 21,—Loi concernant les heures de travail dans les travaux publics,—soit référé à un comité spécial composé de messieurs Mackenzie-King, Macdonell, Marshall, Prowse, Smith (Nanaïmo), Staples et Verville, avec faculté de produire des personnes, documents et registres, d'interroger des témoins sous serment ou déclaration et de faire rapport de temps à autre.

Certifié.

THOMAS B. FLINT,

Greffier de la Chambre.

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 17 décembre 1910.

Ordonné, Que les membres suivants soient adjoints au comité: MM. Broder, Knowles, Stanfield et Turcotte (Nicolet).

Certifié.

THOMAS B. FLINT,

Greffier de la Chambre.